



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mai 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **28**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'absentions : **6**
Nombre de votes pour : **23**
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 mai 2020

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,

Début de la séance : 20h00

Fin de la séance : 21h20

Secrétaire : Maël DIONG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DL.20.028 – Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Christian DUMAS expose :

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-2 du CGCT, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

L'effectif légal du Conseil Municipal d'Ingré étant de 29 membres, le nombre maximum d'adjoints au Maire est de 8.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints au Maire à 8 pour la commune d'Ingré.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 23 pour et 6 abstentions (Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE), les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **28 MAI 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **04 JUIN 2020**

Notification le :

04 JUIN 2020

04 JUIN 2020



Acte à classer

DL-20-028

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-06-04T15-50-50.00 (MI223429129)

Identifiant unique de l'acte :
045-214501694-20200528-DL-20-028-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Date de décision : 28/05/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.1. Election executif
5.1.2. Fixation du nombre des adjoints ou vice-présidents.

Acte : [DL_20.028-AG-Détermination du nombre des adjoints au Maire.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 04/06/20 à 15:50

Date 04/06/20 à 15:50

Date 04/06/20 à 15:57

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)